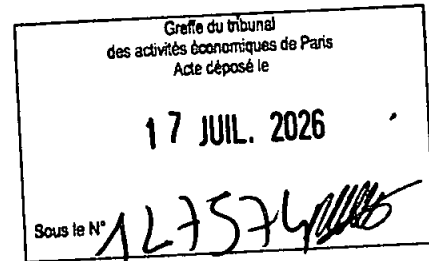


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/07/2026 - 127574 - 2010 B 21056 - 525 131 736 - 8 FROID 8

8 FROID 8
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 euros
Siège sociale : 19 AV D'Italie 75013 PARIS
R.C.S. PARIS B 525 131 736

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'Assemblée Générale Mixte Annuelle
Du 30 JUIN 2025**

L'an 2025,
Le 30 juin,
A 14 heures,



L'an deux mille seize, le 30 juin à 14 heures, l'associée de la société, s'est présentée au siège social au 19 Avenue D'Italie 75013 PARIS sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur SAVADVONGCHAI Kliengsak en qualité de gérant de la Société.

La présidente constate que tous les associés sont présents,

à savoir :

Monsieur SAVADVONGCHAI Kliengsak qui possède 100 % parts

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts soit la totalité 100% du capital social.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Décision prise conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associée :
-la feuille de présence,

R.S.

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président ne met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 415.34 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 3 415.34 €

Report à Nouveau débiteur : 3 415.34 €

En totalité au compte « report à nouveau débiteur » qui s'élève à 18 163.33 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de -15 963.33 €.

R. S.

La collectivité décide de poursuivre l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'après l'affectation de le bénéfice de 3 415.34 euros, les capitaux propres de – 15 963.33 euros sont inférieurs à la moitié du capital social de 2 000.00 euros.

Elle décide conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

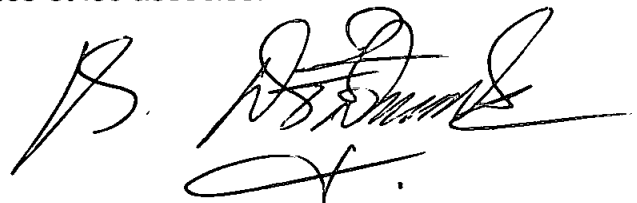
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés.

Monsieur SAVADVONGCHAI Kliengsak



Désignation de l'entreprise <u>8 FROID 8 EURL</u>										Neant ☐															
Adresse de l'entreprise <u>19 AV D ITALIE 75013 PARIS</u>																									
SIRET <table><tr><td>5</td><td>2</td><td>5</td><td>1</td><td>3</td><td>1</td><td>7</td><td>3</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>												5	2	5	1	3	1	7	3	6	0	0	0	1	5
5	2	5	1	3	1	7	3	6	0	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2										
1	2																								
1	2																								

										Exercice N clos le					
										13/11/2024					
ACTIF										Brut		Amortissements Provisions		Net	
										1		2		3	
ACTIF-IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilitisations corporelles *		028		030										
	Immobilitisations financieres * (1)		040	421	042					421					
Total I (5)			044	421	048					421					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matieres premieres, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes verses sur commandes		064		066										
	Creances (2)	Clients et comptes rattaches *	068		070										
		Autres * (3)	072	1 184	074					1 184					
	Valeurs mobilieres de placement		080		082										
	Disponibilites		084	7 581	086					7 581					
	Charges constatees d'avance *		092		094										
Total II			096	8 765	098				8 765						
Total general (I+II)			110	9 186	112				9 186						
PASSIF												Exercice N		Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		2 000		
	Ecart de reevaluation										124				
	Reserve legale										126		200		
	Reserves reglementees *										130				
	Autres reserves (dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131				
	Report a nouveau										134		(21 579)		
	Resultat de l'exercice										136		3 415		
	Subventions d'investissement										137				
	Provisions reglementees										140				
	Total I			142						(15 963)					
Provisions pour risques et charges										Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilees										156		13 017		
	Avances et acomptes recus sur commandes en cours										164				
	Fournisseurs et comptes rattaches *										166		3 085		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)										169	8 682		9 021	
	Comptes courants d'associes										173		27		
	Autres dettes										175				
	Produits constatees d'avance										174				
Total III			176						25 149						
Total general (I + II + III)			180						9 186						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financieres a moins d'un an	193		(4)	Dont dettes a plus d'un an	195								
	(2)	Dont creances a plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou creees au cours de l'exercice *	182								
	(3)	Dont compte courant d'associes debiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cedees au cours de l'exercice *	181								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 8 FROID 8 EURL

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2024

				au titre de l'IR						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	39 329	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211				
		Services *		217		218	5 141			
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *						221			
	Subventions d'exploitations reçues						226			
	Autres produits						230	716		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	45 185	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						231	18 359		
	Variation de stocks (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	90		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						210			
	Autres charges externes * :			(dont crédit bail - mobilier : 5 251 - immobilier :)			212	15 058		
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			213	257	211	391
	Rémunérations du personnel *						250	5 500		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 093		
	Dotations aux amortissements *						251			
				dont amortissement du fonds de commerces			255			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges			{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262	2
						260				
Total des charges d'exploitation (II)								261	40 492	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	4 693	
Produits financiers (III)			280			Charges financières (V)			291	303
Produits exceptionnels (IV)									290	
Charges exceptionnelles (VI)			{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			347		300	975	
						348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)									306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	3 415	

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

3 415

311

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				321				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	217		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	218		330	695	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		219		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (11. octies A)	987			312	
				JEI (44. sexies A)	989				
	ZRID (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 41 duodecies)	991		France Ruralité Revitalisation art 44 quinquies V	181				
	ZFANG 44. quaterdecies	315		Investissements et absorption d'immobilier	341				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 revocés)	992		Zone de développement prioritaire 44. sexies	993				
	Crédance due au report en arrière du déficit				316			350	
	Droit divers								
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies V)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 duodecies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 duodecies G)	649				
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	4 110	351
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables *		34 067	dont imputés sur le résultat :				360	4 110
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

8 FROID 8
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 euros
Siège sociale : 19 AV D'Italie 75013 PARIS
R.C.S. PARIS B 525 131 736

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 30 juin 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 3 415.34 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 3 415.34 €

Report à Nouveau débiteur : 3 415.34 €

En totalité au compte « report à nouveau débiteur » qui s'élève à 18 163.33 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de -15 963.33 €.

La collectivité décide de poursuivre l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le gérant
Mr SAVADVONG CHAI KLIENGSAK

